

29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	10
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	15
Rapport du commissaire aux comptes	16
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	21
Actif	21
Passif	22
Compte de résultat	23
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	26
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	27
Règles & méthodes comptables	29
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	31
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	32
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	33
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	34
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	34
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	34
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	35
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	36
Exposition directe sur le marché des devises	37
Exposition directe aux marchés de crédit	38
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	39
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	40
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	41
Créances et dettes - ventilation par nature	41
Frais de gestion, autres frais et charges	42
Engagements reçus et donnés	44
Acquisitions temporaires	44
Instruments d'entités liées	45
Détermination et ventilation des sommes distribuables	46
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	46
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	48
Inventaire des actifs et passifs	50
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	54

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	57
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	57
Synthèse de l'inventaire	58

Commercialisateur	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Société de gestion	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INVESTMENT SOLUTIONS (France) 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT SAS Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-la Défense Cedex. Représenté par Monsieur Pascal LAGAND

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Parts C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes réalisées)

Parts I : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes réalisées)

Garantie ou protection :

Néant.

Objectif de gestion :

Le FCP 29Haussmann Flexible Actions Monde (« le Fonds ») a pour objectif, sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans, de procurer une performance nette de frais supérieure à l'indicateur €STR +4% pour la part C et à l'indicateur €STR +4.5% pour la part I. Afin de réaliser cet objectif, le Fonds a la possibilité d'être investi de façon dynamique sur un ensemble diversifié de classes d'actifs. L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement du fonds.

Indicateur de référence :

€STR+4% pour la Part C et €STR +4.5% pour la Part I (code Bloomberg : ESSTRON Index), exprimés en euros coupons et dividendes réinvestis, L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu. La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STER bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

La gestion du Fonds n'est pas une gestion indicelle et n'a pas donc pas pour objectif de répliquer la performance de cet indice. Les investissements réalisés peuvent ainsi conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie d'investissement :

L'équipe de gestion met en œuvre une gestion active et discrétionnaire sur les marchés actions, taux, monétaires et devises.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs et le pilotage de l'exposition nette du FCP aux actions internationales est réalisée de façon flexible par l'équipe de gestion en fonction des anticipations et des perspectives qu'elle accorde aux différents marchés (actions, taux, monétaire, devises) en se basant sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique international. A ce titre, chaque poche peut varier entre 0 et 100% de l'actif net. Le choix des investissements ne sera limité ni au niveau géographique (y compris les marchés émergents), ni sur le plan sectoriel, ni sur le plan des devises de libellé.

La sélection des actions résulte d'une double approche quantitative et qualitative. Elle résulte également de l'analyse macro-économique. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux. La stratégie actions s'articule autour de sources de performances complémentaires telles que des positions directionnelles à l'achat, des positions d'arbitrages.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 0% et 100% maximum de l'actif net.

La stratégie d'investissement de l'univers « taux » s'appuie sur une analyse des évolutions de taux d'intérêt des marchés obligataires et de la courbe des taux. La sensibilité pourra varier en fonction des scénarios de taux retenus.

Le change est géré activement de façon discrétionnaire en s'appuyant sur une analyse macro-économique globale. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux (marchés émergents y compris). Le fonds investit sur des titres vifs libellés en euro ainsi qu'en devise étrangère (autre que l'euro). Il peut se couvrir, s'exposer sur le marché des changes ou arbitrer une devise contre une autre selon ses anticipations.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 100% maximum de l'actif net.

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples.

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change, le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net

Le portefeuille est investi en :

Actions ou autres titres de capital : entre 0% et 100% maximum de l'actif net du Fonds

Il s'agit d'actions ou autres titres de capital internationaux, de toutes capitalisations. Les investissements pourront porter sur toutes les zones géographiques (y compris pays émergents à hauteur de 100% de l'actif) et tous les secteurs confondus.

Titres de créances, instruments du marché monétaire : entre 0% et 100% maximum de l'actif net du Fonds.

Les investissements pourront se faire sur des obligations négociées sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Elles auront une notation minimale de BBB-, selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion.

La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend ses décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

Toutefois, le Fonds peut détenir à tout moment :

- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du Fonds des obligations de qualité mais non notées selon l'analyse de la société de gestion. Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées dans le rating de l'émetteur, selon le rating de créance ;
- dans une limite de 20% maximum de l'actif net du Fonds des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion ;
- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du Fonds des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

Ainsi, l'exposition globale du Fonds aux titres spéculatifs sera limitée à 40% maximum de l'actif net du Fonds.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre -4 et 10.

Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens.

Le Fonds peut également investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Instruments dérivés :

En vue d'exposer le portefeuille ou en vue de le couvrir, le gérant pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Actions	Exposition	Futures - Options
	Arbitrage	Futures - Options
	Couverture	Futures - Options
Taux	Exposition	Futures - Options
	Arbitrage	Futures - Options
	Couverture	Futures - Options
Change	Exposition	Change à terme - Futures - Options
	Arbitrage	Change à terme - Futures - Options
	Couverture	Change à terme - Futures - Options

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation de Total Return Swaps.

Titres intégrant des dérivés :

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré, dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP peut être exposé sur des EMTN intégrant des dérivés (produits complexes) dans la limite de 10% de l'actif net du FCP.

Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

• Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action ;
- Taux ;
- Change ;
- Crédit ;

• La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture ;
- Exposition ;
- Arbitrage ;

• La nature des instruments utilisés :

- Warrants, bon de souscription, certificats, obligations convertibles,
- EMTN (produit structuré).

L'investissement en Obligations Convertibles Contingentes (coCos) ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net du FCP.

Les Obligations Convertibles Contingentes sont des produits hybrides entre la dette et l'action : ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'émetteur est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, ...) seront actionnés.

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés simples dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre des transactions réalisées sur les instruments dérivés, le Fonds peut recevoir ou verser des garanties financières, tels que des dépôts en garantie, lesquelles sont versées en numéraires ou en valeurs mobilières.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

Risque lié aux stratégies d'arbitrage mises en œuvre : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments.

Risque de perte en capital : le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque actions : la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations : le FCP investissant dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du FCP.

Risque taux : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du FCP. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres jugés spéculatifs par la société de gestion.

Risque de change : il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds sera impactée négativement.

Risque de liquidité : l'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risques liés à l'inflation : Le risque lié à l'inflation traduit la possibilité que les rendements générés à travers l'investissement dans ce FCP soient inférieurs à l'inflation constatée sur une année ou une période donnée et notamment à la date de maturité du FCP et qu'il en résulte un rendement réel (rendement retraité de l'inflation constatée) négatif sur une année, sur une période concernée ou à maturité.

Risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs : l'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres jugés spéculatifs par la société de gestion, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Le risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs pourra avoir un impact sur la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : la valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. La valeur liquidative du fonds est également susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles (c'est-à-dire la possibilité de convertir l'obligation en action). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux investissements dans des pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque de contrepartie : dans le cadre des opérations de gré à gré, le FCP est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée, ainsi qu'au risque potentiel de conflit d'intérêt. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque lié au style de gestion : le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux obligations subordonnées : l'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;
- d'annulation du coupon : les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps ;
- de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires ;
- de l'appel à prorogation : ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente ;
- d'évaluation / rendement : le rendement attractif de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité.

Risques en matière de durabilité : Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Par la mise en œuvre d'une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance, la société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité du FCP.

Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du prospectus.

La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts C : Tous souscripteurs.

Parts I : Investisseurs institutionnels

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant une valorisation dynamique du capital tout en acceptant de s'exposer aux risques de des marchés actions et produits de taux.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

La durée de placement recommandée est supérieure à cinq ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

Indications sur le régime fiscal :

Le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans l'OPCVM. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

Informations en matière de durabilité :

En application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), la société de gestion est tenue de décrire la manière dont les risques en matière de durabilité (tels que définis ci-dessous) sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère.

Les incidences des risques en matière de durabilité peuvent être nombreuses et variées en fonction d'autres risques spécifiques, d'une région et/ou d'une classe d'actifs auxquels les fonds sont exposés. En général, lorsqu'un actif est exposé à un risque en matière de durabilité, cela peut avoir un impact négatif sur sa valeur et entraîner sa perte totale, ce qui pourrait affecter négativement la valeur liquidative des fonds concernés.

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité doit être conduite pour chaque fonds. Des informations plus détaillées figurent dans la section « Profil de Risque » du prospectus.

« Facteurs de durabilité » signifie des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

« Risque en matière de durabilité » signifie un événement ou une situation dans le domaine environnemental social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité peuvent soit représenter un risque en eux-mêmes, soit avoir une incidence sur d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, le risque de liquidité ou le risque de contrepartie, en contribuant significativement à l'exposition du fonds à ces risques. L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement d'un fonds est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, obsolètes et/ou inexactes. Même lorsque ces données sont identifiées, rien ne garantit qu'elles soient correctement évaluées.

Les risques en matière de durabilité sont liés, entre autres, aux événements « climat » résultant du changement climatique (les « Risques Physiques ») ou à la réponse de la société face au changement climatique (les « Risques de Transition »), qui peuvent entraîner des pertes inattendues susceptibles d'affecter les investissements réalisés par les fonds. Les événements sociaux (par exemple les inégalités, l'inclusivité, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou le manque de gouvernance (par exemple des violations significatives et répétées des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également engendrer des risques en matière de durabilité.

En mettant en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la société de gestion : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>

Règlement taxonomie :

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Société Générale Investment Solutions (France), 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>*
- *Date d'agrément par l'AMF : 12 avril 2006*
- *Date de création du Fonds : 12 mai 2006*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

La période entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 se caractérise par la poursuite de la hausse des marchés financiers, accompagnée toutefois par moments d'épisodes de volatilité accrus notamment au cours du mois d'avril 2025. Le processus de désinflation désormais quasiment terminé avec une cible d'inflation à 2% à portée de main, les principales banques centrales débutent leur cycle d'assouplissement monétaire tant attendu par les investisseurs financiers. Longtemps craint, le scénario qui ferait basculer les économies en récession sous le poids des conditions monétaires restrictives n'a, pour l'instant, pas eu lieu, même si la vigueur de la croissance apparaît dans certains pays très faible, si quelques indicateurs avancés d'activité augurent d'une reprise disparate et, surtout, si la guerre commerciale déclarée par la nouvelle administration Trump augmente les incertitudes.

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, les principaux actifs financiers ont évolué de la façon suivante :

- Les marchés actions sont en hausse toutes zones géographiques confondues. L'indice MSCI World progresse de +19.5%, l'indice MSCI USA de +16.3% tout comme l'indice MSCI Europe. Le MSCI Japon gagne +23.9% tandis que les marchés émergents rebondissent de 30.6%.
- Sur le marché obligataire, les taux remontent en Europe (+49 pbs) sur fond de relance budgétaire en particulier en Allemagne. Les taux américains baissent de 40 pbs alors que la négociation des accords commerciaux réduit les incertitudes. Les spreads de crédit se resserrent à l'image de l'indice high yield (-69 pbs).
- Le marché des matières premières est marqué par la hausse de l'or de près de 65% en un an.
- Enfin, l'Euro progresse par rapport à l'US Dollar de +13%. Cette hausse survient avant tout au cours du premier semestre 2025 (+13%) sur fond de guerre commerciale et de défiance à l'égard des actifs financiers américains.

Indices de marché	Prix au 31/12/2025	Entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025
ACTIONS		
MSCI World	4430,4	19,5%
MSCI USA	6532,3	16,3%
MSCI EUROPE	197,6	16,3%
MSCI JAPAN	2090,1	21,8%
MSCI MARCHES EMERGENTS	1404,4	30,6%
MSCI CHINA	83,0	28,3%
OBLIGATIONS		
10 ans US	4,2%	-0,40%
10 ans allemand	2,9%	0,49%
CREDIT		
IG EU	50,7	-6,99
IG HY	244,2	-68,82
MATIERES PREMIERES		
Pétrole	60,9	-17,3%
Or	4319,4	64,6%
Gaz Nat	73,8	-37,7%
VOLATILITE		
VIX	15,0%	-2,4%
VSTOXX	14,7%	-2,3%
DEVISES		
EUR/USD	1,17	13,4%

En 2025, la part C du fonds 29 Haussmann Flexible Monde progresse de 6,44% et la part I de 6,97%, porté par une allocation sectorielle contributive et par une gestion active du risque qui a permis d'accompagner efficacement les différentes phases de marché. Le fonds clôture l'exercice avec une VL de 119,25 € pour la part I, 175,62 € pour la part C et un encours global de 75,9 M€.

Le premier pilier de performance est celui des Industrielles, qui représentent 20,85% du portefeuille et affichent une progression de +29,98%, pour une contribution de +5,69%. Le segment bénéficie de la vigueur des investissements dans les infrastructures et d'entreprises disposant de modèles robustes et fortement générateurs de trésorerie. General Electric se distingue particulièrement, apportant +1,48% grâce à une exécution industrielle de qualité et à une dynamique commerciale solide.

Le deuxième moteur est celui des Financières, avec 14,36% d'exposition, une performance de +50,15% et une contribution de +5,73%. Les banques espagnoles se montrent particulièrement porteuses : Banco Santander, en hausse de +132,43%, bénéficie d'opérations stratégiques majeures totalisant plus de 7 milliards d'euros, tandis que BBVA, en progression de +81%, profite d'une dynamique bénéficiaire soutenue. Ensemble, ces deux valeurs figurent parmi les principaux contributeurs de l'année.

En période de forte incertitude, l'utilisation des dérivés a joué un rôle clé pour réduire le risque et lisser la volatilité du portefeuille. Les protections ont été pleinement efficaces lors des pics de stress, tandis que certaines positions vendeuses tactiques, notamment sur les futures, ont contribué à amortir les replis des marchés américains. À l'inverse, les phases de rebond rapide en Europe ont temporairement pesé sur les positions courtes en indices européens, tandis que la gestion de change a accompagné les mouvements de devises. Au global, cet overlay a permis de contenir la volatilité, de sécuriser une partie des gains sectoriels et de préserver une grande flexibilité d'intervention.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ALLEMAGNE 0%0232	-	3 455 220,00
BANCO BILBAO VIZC.	1 804 638,00	-
TETRA TECH INC. DL	430 864,00	1 037 041,72
SIEMENS	1 211 985,00	-
APPLE	-	1 004 218,47
OAT 0%21-250532	-	825 820,00
OAT 0%21-250532	-	824 200,00
AXA	816 654,00	-
STANDARD CHARTERED	809 685,00	-
AIRBUS SE	782 480,00	-

Informations réglementaires

Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de Société Générale Investment Solutions (France).

Droits de vote

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Société Générale Investment Solutions (France) a défini et met en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la société de gestion : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>.

Risque global

La méthode de calcul du risque global du FCP est celle de la Value At Risk absolue telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

La méthode de calcul de la valeur en risque permet de mesurer la perte potentielle maximale du FCP sur un horizon de 20 jours ouvrables avec un seuil de confiance à 99%.

Fonds	Evo VaR 2025			Var au 31/12/2025
	max	min	moyen	
SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO ISR	7.81%	5.10%	6.51%	6.43%

Politique de sélection des intermédiaires financiers

Société Générale Investment Solutions (France) n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

La société de gestion a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale (SGBT) pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

La société de gestion a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

1- Critères

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, la société de gestion a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

2- Contrôles

Société Générale Investment Solutions (France) s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur site, analyse des données) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

La meilleure exécution fait l'objet d'une analyse globale sur l'ensemble des ordres exécutés au cours d'une période donnée certains ordres peuvent si nécessaire faire l'objet d'une analyse détaillée.

Les intermédiaires mettent à disposition de la société de gestion toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

3- Révision de la politique

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, Société Générale Investment Solutions (France) peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

Politique de rémunération

Société Générale Investment Solutions (France), société de gestion et filiale à 100% de Société Générale Personne Morale, inscrit sa politique de rémunération dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette dernière vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction et de fidélisation des salariés contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par les collaborateurs.

La politique de rémunération de la Société de Gestion respecte l'ensemble des réglementations applicables, dont notamment :

- La Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2013-676 (ci-après « Directive AIFM ») ;
- La Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2016-312 du 17 mars 2016 (ci-après « Directive UCITS V ») ;
- Le Règlement introduit par la Section 13 du Bank Holding Company Act, pour faire suite à la Section 619 du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (dite « Règle Volcker ») ;
- La Directive 2004/39/EC du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2007-544 du 12 avril 2007 (ci-après « MIFID ») ;

- Le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

La politique de rémunération intègre les différentes contraintes mentionnées ci-dessus de la manière suivante :

- Prise en compte des risques dans la détermination des enveloppes de variables et des attributions individuelles :
 - Utilisation d'indicateurs quantitatifs financiers intégrant les risques et d'indicateurs de marché pour la fixation des enveloppes
 - Inclusion d'objectifs relatifs à la gestion des risques et de la conformité et à la prise en compte des intérêts et de la satisfaction des clients au niveau individuel ;
 - Évaluation indépendante conduite annuellement par les Directions des Risques et de la Conformité de Société Générale Investment Solutions (France) sur la manière dont les risques et la conformité sont gérés pour les collaborateurs ayant un impact sur le profil de risque de la Société de Gestion.
- Prise en compte des risques dans les schémas de rémunération variable différée :
 - Pour le Personnel Identifié au titre des Directives AIFM et UCITS V : variable différée à hauteur de 40% minimum sur trois ans par tiers à partir d'un certain seuil ; indexation de 50% minimum de la rémunération variable sur un indice d'instruments financiers ; part non-acquise soumise à conditions de présence, de performance financière, de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité ;
 - Pour le Personnel non Identifié : au-dessus d'un certain seuil, rémunération variable pour partie différée selon un taux progressif sur trois ans par tiers et indexée sur un indice d'instruments financiers ; part non-acquise soumise aux mêmes conditions d'acquisition que pour le Personnel Identifié.

La Société de gestion a mis en place un mécanisme d'indexation sur un indice propriétaire pour le Personnel Identifié et non Identifié, dans le cadre de la réglementation applicable à cet OPC, qui bénéficie d'une rémunération variable différée. Cet indice est composé de fonds représentatifs de l'activité et des performances de Société Générale Investment Solutions (France) et comprend à la fois des fonds FIA et UCITS et permet d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Le périmètre du Personnel Identifié au sein de la Société de Gestion se compose des catégories suivantes :

- Les dirigeants et membres du Comité Exécutif de Société Générale Investment Solutions (France)
- Les responsables des pôles de gestion ;
- Les gérants ;
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, contrôle interne et conformité)

La Direction de Société Générale Investment Solutions (France), la Direction des Risques financiers, la direction des risques opérationnels et celle du Contrôle Interne et de la Conformité de la Société de Gestion déterminent, en lien avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe Société Générale, Personnel concerné, tant au niveau du périmètre des activités visées que des postes ciblés.

Aussi, les conditions de l'exercice 2025 auront permis à la Société de Gestion de procéder au versement de rémunération variables pour l'ensemble de ses collaborateurs.

SG IS	Effectifs	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2025	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2025 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	97	8 446 423	3 931 500	12 377 923

Le montant total des rémunérations ventilées en rémunérations variables versées par la Société de Gestion à son personnel visé ci-dessus soit 38 personnes se décompose de la manière suivante :

	Effectifs	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2025	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2025 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque (régulés AIFM)	38	4 276 500	2 777 000	7 053 500

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>

Securities Financing Transaction Regulation (*Règlement relatif aux opérations de financement sur titres*) (“SFTR”) :

L’OPC ne contient pas d’instruments impactés par la réglementation SFTR.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement 29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE

29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 10/03/2026 17:04:47



Pascal Lagand
Associé

Fonds Commun de Placement
29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

4

COMPTES ANNUELS

A large, abstract, light blue shape that curves from the bottom left towards the top right, filling the lower half of the page.

BILAN

Actif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	72 729 334,98	61 681 172,36
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	72 729 334,98	61 681 172,36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	5 500 387,40
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	5 500 387,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	25 809,47	4 186 114,01
OPCVM	25 809,47	4 186 114,01
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	358 551,22	632 857,12
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	73 113 695,67	72 000 530,89
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 929 691,36	1 396 475,47
Comptes financiers	3 644 857,04	1 613 357,43
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	5 574 548,40	3 009 832,90
Total Actif I + II	78 688 244,07	75 010 363,79

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	71 284 175,38	65 424 969,50
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	4 662 418,03	7 457 645,04
Capitaux propres I	75 946 593,41	72 882 614,54
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	75 946 593,41	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	358 551,22	632 857,12
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	358 551,22	632 857,12
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	196 288,54	123 648,86
Concours bancaires	2 186 810,90	1 371 243,27
Sous-total autres passifs IV	2 383 099,44	1 494 892,13
Total Passifs: I + II + III + IV	78 688 244,07	75 010 363,79

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 209 653,71	1 098 580,00
Produits sur obligations	2 500,00	12 500,00
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	63 344,09	64 835,12
Sous-total Produits sur opérations financières	1 275 497,80	1 175 915,12
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-86 349,24	-85 022,66
Sous-total charges sur opérations financières	-86 349,24	-85 022,66
Total Revenus financiers nets (A)	1 189 148,56	1 090 892,46
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	90,28
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 059 910,32	-1 003 405,76
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-11 845,37	-7 578,66
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 071 755,69	-1 010 894,14
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	117 392,87	79 998,32
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-10 779,16	24 115,42
Sous-total revenus nets I = C + D	106 613,71	104 113,74

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-3 640 480,04	-1 747 197,66
Frais de transactions externes et frais de cession	-51 549,57	-31 836,78
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-3 692 029,61	-1 779 034,44
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-54 989,79	-105 554,08
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-3 747 019,40	-1 884 588,52
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	8 095 110,61	8 732 463,79
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-18 947,78	30 344,79
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	8 076 162,83	8 762 808,58
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	226 660,89	475 311,24
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	8 302 823,72	9 238 119,82
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	4 662 418,03	7 457 645,04

ANNEXE

A large, abstract, light blue shape that curves from the bottom left towards the top right, filling the lower half of the page. It has a soft, organic feel, resembling a stylized wave or a modern architectural element.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

Le FCP 29 Hausmann Flexible Actions Monde (« le Fonds ») a pour objectif, sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans, de procurer une performance nette de frais supérieure à l'indicateur €STR +4% pour la part C et à l'indicateur €STR +4.5% pour la part I. Afin de réaliser cet objectif, le Fonds a la possibilité d'être investi de façon dynamique sur un ensemble diversifié de classes d'actifs.

L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement du fonds.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Actif net total	75 946 593,41	72 882 614,54	61 479 160,99	72 281 765,17	52 711 466,48

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
-----------------	------------	------------	------------	------------	------------

PART I

FR0013523511

Nombre de parts ou actions	120 500,00	132 376,904	86 000	116 000	90 000
Valeur liquidative unitaire	119,25	111,48	99,67	93,95	105,72
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-5,24	-2,28	-4,77	-3,76	-0,28

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
PARTS C					
FR0010267476					
Nombre de parts ou actions	350 611,903	352 274,319	356 837,966	437 025,467	271 953,898
Valeur liquidative unitaire	175,62	164,99	148,26	140,45	158,83
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-8,58	-4,19	-7,82	-6,37	-1,28

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Méthodes de comptabilisation:

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net y compris les parts ou actions d'OPCVM ou FIA en portefeuille.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes réalisées)

Parts I : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes réalisées)

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	72 882 614,54	61 479 160,99
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	12 539 265,65	13 917 585,65
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-13 976 812,87	-9 577 904,56
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	117 392,87	79 998,32
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-3 692 029,61	-1 779 034,44
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	8 076 162,83	8 762 808,58
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	75 946 593,41	72 882 614,54

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART I

FR0013523511	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	26 683,27	3 000 000,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-38 560,174	-4 285 547,98
Solde net des souscriptions/rachats	-11 876,904	-1 285 547,98

PART I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PARTS C

FR0010267476	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	56 189,265	9 539 265,65
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-57 851,681	-9 691 264,89
Solde net des souscriptions/rachats	-1 662,416	-151 999,24

PARTS C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013523511	PART I	Capitalisable	EUR	14 370 305,23	120 500	119,25
FR0010267476	PARTS C	Capitalisable	EUR	61 576 288,18	350 611,903	175,62

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis+/-	France+/-	Allemagne+/-	Espagne+/-	Pays-Bas+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	72 729,33	28 004,30	12 072,10	8 654,75	5 525,00	4 077,85
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-25 423,21	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	47 306,12	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 644,86	-	-	-	3 644,86
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-2 186,81	-	-	-	-2 186,81
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	1 458,05

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 644,86	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-2 186,81	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 458,05	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD+/-	CHF+/-	GBP+/-	SEK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	28 731,94	2 357,55	4 028,15	1 362,06	1 029,28
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	574,26	-	4,18	-	-
Comptes financiers	-	359,09	-	410,65	418,70
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-852,18	-	-1 329,92	-	-4,71
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	4 409,94	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	32 863,96	2 716,64	2 702,41	1 772,71	1 443,27

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	23 330,49
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	1 906 360,87
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	1 929 691,36
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-78 708,86
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-115 781,86
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-1 797,82
Total des dettes	-196 288,54
Total des créances et dettes	1 733 402,82

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion, et les taxes diverses.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion	Part C : 1.90% TTC maximum Part I : 1.40% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services (Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité...)	Actif net	Part C et I : 0.10% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2.40% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant.
Commission de surperformance	Actif net	Part C : 20% au-dessus de l'indice de référence €STR + 4% si la performance est positive. Part I : 20% au-dessus de l'indice de référence €STR + 4.5% si la performance est positive.

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

Frais de recherche :

Les frais liés à la recherche du Règlement Général de l'AMF sont payés à partir de ressources propres de la Société de Gestion.

PART I

FR0013523511	31/12/2025
Frais fixes	163 800,33
Frais fixes en % actuel	1,06
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PARTS C

FR0010267476	31/12/2025
Frais fixes	907 955,36
Frais fixes en % actuel	1,56
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	106 613,71	104 113,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	106 613,71	104 113,74
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	106 613,71	104 113,74

PART I

FR0013523511	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	76 172,66	77 606,35
Total	76 172,66	77 606,35
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PARTS C

FR0010267476	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	30 441,05	26 507,39
Total	30 441,05	26 507,39
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 747 019,40	-1 884 588,52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-3 747 019,40	-1 884 588,52
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3 747 019,40	-1 884 588,52

PART I

FR0013523511	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-708 156,60	-380 729,19
Total	-708 156,60	-380 729,19
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PARTS C

FR0010267476	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-3 038 862,80	-1 503 859,33
Total	-3 038 862,80	-1 503 859,33
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			72 729 334,98	95,76
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			72 729 334,98	95,76
Act de telecom filaires. sans fil et satellitaires			553 200,00	0,73
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	20 000	553 200,00	0,73
act d ingenierie et de cons technique connexe			974 400,00	1,28
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	30 000	974 400,00	1,28
Activites d agence de publicite			443 100,00	0,58
PUBLICIS GROUPE	EUR	5 000	443 100,00	0,58
Activites de gestion de fonds			373 704,40	0,49
3I GROUP	GBP	10 000	373 704,40	0,49
Activites des agents et courtiers d assurances			440 699,90	0,58
A.J.GALLAGHER	USD	2 000	440 699,90	0,58
Activités soutien à l'extraction d'hydrocarbures			3 112 946,49	4,10
GENERAL ELECTRIC CO	USD	10 000	2 622 759,59	3,45
SLB LIMITED	USD	15 000	490 186,90	0,65
Assurances non-vie			3 286 800,00	4,33
ALLIANZ SE-NOM	EUR	2 000	781 000,00	1,03
AXA SA	EUR	20 000	819 200,00	1,08
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	3 000	1 686 600,00	2,22
Autre distribution de credit			597 232,75	0,79
VISA INC-A	USD	2 000	597 232,75	0,79
Autre intermeditation monetaire			10 357 750,47	13,64
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	150 000	3 007 500,00	3,96
BANCO SANTANDER SA	EUR	250 000	2 517 500,00	3,32
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	60 000	806 596,80	1,06
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	400 000	2 368 400,00	3,12
JP MORGAN CHASE & CO	USD	3 000	823 074,63	1,08
STANDARD CHARTERED	GBP	40 000	834 679,04	1,10
Comm détail en magasin non spé. dans l'alimentaire			1 002 662,04	1,32
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	20 000	697 400,00	0,92
SPROUTS FARMERS MARKETS INC	USD	4 500	305 262,04	0,40
Cons de batiments residentiels et non residentiels			699 085,62	0,92
SKANSKA AB-B SHS	SEK	30 000	699 085,62	0,92
Construction aeronautique et spatiale civile			1 685 800,00	2,22
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	4 000	793 600,00	1,05

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
SAFRAN	EUR	3 000	892 200,00	1,17
Construction aeronautique et spatiale militaire			1 149 000,00	1,51
THALES SA	EUR	5 000	1 149 000,00	1,51
Construction routes et autoroutes			600 250,00	0,79
VINCI SA	EUR	5 000	600 250,00	0,79
Construction véhicules militaires combat			536 200,00	0,71
RENK GROUP AG	EUR	10 000	536 200,00	0,71
Distribution combustibles gazeux par conduites			783 000,00	1,03
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	5 000	783 000,00	1,03
Édition d'autres logiciels			6 015 462,49	7,92
INTUIT	USD	1 500	846 038,57	1,11
MICROSOFT CORP	USD	8 000	3 294 273,92	4,34
SAP SE	EUR	9 000	1 875 150,00	2,47
Extraction pétrole brut			1 781 004,92	2,34
EXXON MOBIL CORP	USD	5 000	512 324,92	0,67
GALP ENERGIA SGPS SA-B	EUR	30 000	438 900,00	0,58
SHELL PLC	EUR	14 000	440 650,00	0,58
TOTAL ENERGIES SE	EUR	7 000	389 130,00	0,51
Fabr. d'ordinateurs et d'équipements périphériques			1 768 839,99	2,33
ARISTA NETWORKS INC	USD	8 000	892 536,93	1,18
LOGITECH INTERNATIONAL NOM	CHF	10 000	876 303,06	1,15
Fabr. et rechapage pneumatiques			707 750,00	0,93
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	25 000	707 750,00	0,93
Fabr. parfums et Prod. pour la toilette			1 271 460,46	1,67
COLGATE PALMOLIVE CO	USD	8 000	538 260,46	0,71
LOREAL SA	EUR	2 000	733 200,00	0,96
Fabr équipements hydrauliques et pneumatiques			463 808,59	0,61
XYLEM	USD	4 000	463 808,59	0,61
Fabrication chaussures			369 862,49	0,49
DECKERS OUTDOOR	USD	1 500	132 406,66	0,18
ON HOLDING LTD	USD	6 000	237 455,83	0,31
Fabrication ciment			1 623 067,20	2,14
CRH PLC	GBP	10 000	1 065 567,20	1,40
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	2 500	557 500,00	0,74
Fabrication composants électroniques			1 612 450,00	2,12
ASML HOLDING N.V.	EUR	1 750	1 612 450,00	2,12
Fabrication d'armes et munitions			936 600,00	1,23
RHEINMETALL AG	EUR	600	936 600,00	1,23
Fabrication d'autres Prod. alimentaires n.c.a.			819 035,87	1,08
GENERAL MILLS INC	USD	10 000	395 930,01	0,52
NESTLE SA	CHF	5 000	423 105,86	0,56

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabrication d'autres Prod. métalliques n.c.a.			695 680,00	0,92
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	8 000	695 680,00	0,92
Fabrication d'autres textiles n.c.a.			424 400,00	0,56
HERMES INTERNATIONAL	EUR	200	424 400,00	0,56
Fabrication d'équipements communication			1 388 871,39	1,83
APPLE INC	USD	6 000	1 388 871,39	1,83
Fabrication de vêtements de dessus			645 000,00	0,85
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	1 000	645 000,00	0,85
Fabrication gaz industriels			1 323 560,00	1,74
AIR LIQUIDE	EUR	6 000	961 560,00	1,26
LINDE PLC	EUR	1 000	362 000,00	0,48
Fabrication machines diverses d'usage général			1 434 900,00	1,89
SIEMENS AG-NOM	EUR	6 000	1 434 900,00	1,89
Fabrication matériel d'installation électrique			1 150 666,27	1,51
AMPHENOL CORPORATION-A	USD	10 000	1 150 666,27	1,51
Fabrication préparations pharmaceutiques			5 298 375,58	6,98
ABBVIE INC	USD	2 500	486 376,60	0,64
ASTRAZENECA PLC	GBP	6 000	947 603,50	1,25
JOHNSON & JOHNSON	USD	4 000	704 840,56	0,93
MERCK AND CO INC	USD	5 000	448 124,65	0,59
ROCHE HOLDING LTD	CHF	3 000	1 058 140,78	1,39
SANOFI	EUR	9 000	744 480,00	0,98
UCB SA	EUR	3 000	715 800,00	0,94
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	500	193 009,49	0,26
Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation			887 614,22	1,17
BADGER METER INC	USD	4 000	594 014,22	0,78
HENSOLDT AG	EUR	4 000	293 600,00	0,39
Fabr instrmt & fourn. à usage médical,dentaire			2 130 752,80	2,81
ABBOTT LABORATORIES	USD	4 000	426 718,89	0,56
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	2 500	674 750,00	0,89
HOYA CORP	JPY	8 000	1 029 283,91	1,36
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			2 800 625,68	3,69
GE VERNOVA INC	USD	2 500	1 391 225,68	1,83
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	6 000	1 409 400,00	1,86
infra infor. trait de donnees. heb et act connexes			4 189 578,10	5,52
ALPHABET INC SHS C	USD	12 000	3 206 266,76	4,22
JACOBS SOLUTIONS INC	USD	5 000	563 923,54	0,75
LIBERTY MEDIA CORP	USD	5 000	419 387,80	0,55
Installation électrique			2 515 577,50	3,31
QUANTA SERVICES	USD	7 000	2 515 577,50	3,31

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Raffinage du pétrole			564 900,00	0,74
ENI SPA	EUR	35 000	564 900,00	0,74
Transformation et conservation pommes terre			488 807,53	0,64
PEPSICO INC	USD	4 000	488 807,53	0,64
Usinage			662 972,20	0,87
ASSA ABLOY AB	SEK	20 000	662 972,20	0,87
Vente à distance			2 161 880,03	2,85
AMAZON.COM INC	USD	11 000	2 161 880,03	2,85
Parts d'OPC et fonds d'investissements			25 809,47	0,04
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			25 809,47	0,04
SG MONETAIRE PLUS	EUR	1	25 809,47	0,04
Total			72 755 144,45	95,80

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
CAC 40 0126	-80	-	3 600,00	-6 523 200,00
DAX INDEX 0326	10	95 000,00	-	6 172 500,00
DJ STOXX 60 0326	-150	72 000,00	-	-3 967 500,00
EURO STOXX 0326	-350	-	243 250,00	-20 443 500,00
MINI MSCI E 0326	25	44 276,04	-	1 502 192,52
S&P 500 EMI 0326	-20	-	10 260,12	-5 868 704,50
STOXX EURO 0326	200	48 000,00	-	3 705 000,00
Sous total		259 276,04	257 110,12	-25 423 211,99
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		259 276,04	257 110,12	-25 423 211,99

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO FX 0326	70	67 425,18	-	8 776 448,55
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		67 425,18	-	8 776 448,55

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Montant (*)	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	72 755 144,45
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	2 165,92
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	67 425,18
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	5 606 398,40
Autres passifs (-)	-2 484 540,54
Total = actif net	75 946 593,41

